

Préparation à l'examen professionnel de promotion interne

Agent de maîtrise

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :

- Tremplin Fondamentaux de la langue écrite et orale
- Tremplin Résolution mathématique de problèmes courants

Epreuves d'admissibilité	Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – Séances de correction</i> 26 h / 4 jours
Apport de connaissances	Culture territoriale 12 h / 2 jours Connaissances liées au cadre d'emplois 12 h / 2 jours Santé et sécurité au travail 12 h / 2 jours
Epreuves d'admission pour les admissibles période à définir selon les dates des oraux	Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 12 h / 2 jours

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>